

## **REUNION SYNDICALE SPECIALE RASED**

Le SNUipp-FSU 06 a organisé mercredi matin 20 janvier une réunion syndicale spéciale RASED. Une vraie réussite : plus de 40 collègues présents, des échanges riches, de vraies problématiques de fonctionnement dans les circons identifiées, notamment en raison d'un manque évident de postes suite aux 70 fermetures sous le précédent quinquennat... et le peu de postes ré ouverts depuis (seulement 3 en 3 ans) !!!

### **Préparation de la carte scolaire des RASED :**

Des demandes d'ouvertures de postes sont légitimes, que ce soient en E, en G, ou de postes de psychologues, au regard des besoins dans nombre de circonscriptions... Le SNUipp-FSU 06 appelle les collègues des RASED, mais aussi les écoles à écrire d'urgence à l'IA, sous couvert de leur IEN, pour faire remonter les besoins. Copie bien sûr au SNUipp pour intervention... Le CTSD est prévu le 1er février. Nous défendrons toutes les demandes, la dotation départementale de 40 postes doit permettre de pouvoir redonner aux RASED des moyens décents pour fonctionner correctement.

### **Postes vacants et départs en formation :**

A ce jour, le SNUipp-FSU 06 dénombre 10 postes E vacants, ainsi que 2 postes G et 2 postes de psychologues de l'EN. Ces postes sont soit restés vacants au mouvement dernier, soit pourvus par des collègues non titulaires du CAPA-SH, soit se libèrent par départ en retraite. Il est grand temps de réactiver des départs en formation, qui n'ont plus court depuis 5 ans. C'est ce que nous porterons fortement devant l'IA lors des échéances à venir, notamment lors de la CAPD de mars prochain qui entérinera les départs en formation. La circulaire d'appel de l'IA ne devrait pas tarder à paraître... A suivre.

### **Formation continue des RASED :**

Rien cette année au plan de formation... L'IA semble indiquer que désormais, ce sont les IEN en circonscription qui auraient cette charge de formation ! Le SNUipp-FSU 06, très circonspect après la connaissance de cette information, va interroger ses instances nationales et interpeler l'IA... A suivre...

### **Nouveau statut des psychologues de l'éducation nationale :**

La publication des décrets instituant le corps de psychologues de l'EN est prévue pour 2016, afin de pouvoir ouvrir le nouveau concours en juin 2017. Le SNUipp-FSU national intervient auprès du ministère pour exiger que ce calendrier soit

maintenu, des bruits indiquant la possibilité d'un report d'un an... Dans les différents groupes de travail actuels, il porte ses propositions sur les différents référentiels (activités, compétences, formation). La structuration du corps (hiérarchie, évaluation...) sera abordée dans le cadre de la discussion sur le **PPCR**. Le SNUipp-FSU rappelle son opposition à la création d'échelons hiérarchiques intermédiaires type conseiller-ères techniques, et défend son mandat sur la place des psychologues au sein des RASED, sur le terrain, au plus près des élèves.

Pour rappel : **le SNUipp-FSU et le SNES-FSU organisent un stage spécifique académique le 24 mars prochain au Muy dans le Var** (collège La Peyroua) de 9h30 à 16h30, en direction des psychologues de l'EN et des Co/psys... nous contacter pour plus de précisions. Important de s'inscrire rapidement pour préparation de l'accueil et de la logistique ... Ne pas oublier de s'inscrire et d'en informer l'IEN UN MOIS A L'AVANCE (objet : stage syndical sous l'égide du SNUipp-FSU et du SNES-FSU, de droit en fonction de l'article 1er du décret n°84-474 du 15 juin 1984).

### **Obligations de services des collègues E et G :**

Elles sont rappelées dans la dernière circulaire RASED du 18.08.2014, [Lien vers la circulaire RASED d'août 2014](#) qui précise la déclinaison des 108 heures annuelles : pas d'APC, pas d'animations pédagogiques (donc pas de M@gistère aussi), sauf bien sûr volontariat ! Saisissez-nous si problème dans votre circonscription.

### **Pôle ressource :**

C'est la grande nouveauté de la dernière circulaire RASED., même si elle ne définit pas précisément les contours de ce pôle ressource. Le RASED en est une des composantes, mais l'IEN peut solliciter aussi bien d'autres professionnels autour d'une demande qui émane d'un enseignant ou d'une école (CPC, MAI, ERH, PEMF, enseignants spécialisés, personnels sociaux et de santé...). Le pôle ressource n'est pas le lieu d'examen des demandes d'aides au RASED ! Ce n'est pas une instance administrative de contrôle, mais bien le lieu où l'IEN doit définir en concertation avec tous les membres du pôle ressource, les actions de préventions et d'aides auprès des élèves, des enseignants et des écoles dont il a la charge. [Lien vers le 4 pages du SNUipp-FSU](#)

Constat est fait que ce pôle ressource existe différemment dans nos circonscriptions (de pas du tout, en passant par un peu, jusqu'à un fonctionnement dirait-on performant dans une circonscription ?)... Des dérives ont été pointées (ex : pôle ressource = uniquement mise à contribution des RASED sur des actions de

formation auprès des collègues)... Le SNUipp-FSU 06 suivra de près ce dossier... encore une fois, nous appelons les collègues à nous faire remonter ce qui se passe dans les circons, pour intervention et respect des textes...

### **Frais de déplacement :**

Suite à un recours devant le Tribunal Administratif d'une collègue E du département, recours initié par le SNUipp-FSU avec appui de son avocat (pour l'instant pas instruit par le TA), le Recteur a été contraint de modifier les conditions d'indemnisation pour frais de déplacement dans l'académie : exit les enveloppes kilométriques dévolues, qui étaient hors texte, enveloppes largement dépassées par les collègues se déplaçant et qui pour beaucoup d'entre eux, en étaient de leur poche ! La règle change donc, avec défraiement possible si mission hors résidence administrative et hors résidence familiale... voir circulaire qui vient de paraître au BO et l'analyse du SNUipp-FSU : [Lire la suite](#)

Problème posé que nous venons de découvrir, après appel au Rectorat : tous les collègues RASED ont été affectés par le Rectorat en circonscription, et non pas en fonction des écoles de rattachement administratif... ce qui a pour conséquence, selon la commune de rattachement (la circo ou l'école, qui de fait peuvent ne pas être dans la même commune), de percevoir ou non des frais de déplacement ! Le SNUipp-FSU 06 appelle tous les collègues concernés à nous contacter pour étude de leurs droits, et intervention auprès de l'administration.

### **Indemnités REP et REP + pour les collègues exerçant en RASED :**

Elles sont versées aux membres des RASED au prorata de l'exercice de leur fonction dans les établissements REP/REP+. Pour plus de précisions :

### **Qui perçoit et sous quelles conditions les nouvelles indemnités REP et REP + ?**

Faites nous remonter les situations qui poseraient problème !

**Pour finir : une réunion syndicale riche en débats, qui a mis en exergue des questionnements et des revendications départementales au plus proches des attentes des collègues... Réunion syndicale à instituer sans nul doute dans notre département !!!**

